



**Saint-Damase**  
Fière de son histoire

## AVIS PUBLIC

---

AVIS est donné, par la soussignée, que lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 avril 2022, le conseil municipal adopté le règlement suivant :

***RÈGLEMENT NUMÉRO 135 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 825 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 825 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG D'ARGENTEUIL***

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la municipalité à l'adresse : [www.st-damase.qc.ca](http://www.st-damase.qc.ca). Vous pouvez obtenir également des renseignements durant les heures régulières d'ouverture du bureau ou par courriel à [dg@st-damase.qc.ca](mailto:dg@st-damase.qc.ca)

DONNÉ à Saint-Damase, ce 25<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022.

Johanne Beauregard

Directrice générale et greffière-trésorière